

modification du projet de protocole nous nous faisons les porte-parole du mécontentement des syndiqués, et nous cherchions à montrer que le bureau syndical était incapable. Cette tactique réussit. Nous ne pouvions pas à l'époque faire de clivage sur des bases politiques. Les tendances n'étaient pas assez nettes.

En 72, la situation avait changé. Une discussion en cellule, vers le 1er juin, mit en évidence le début de cristallisation de trois tendances dans le syndicat (il faut entendre ici le mot tendance dans son sens le plus informel) :

-- une tendance *collaborationniste* représentant la politique traditionnelle de la CGT à l'IP). Paternaliste, partisan de l'alliance avec tous les syndicats, y compris la CFT, cette tendance n'a pas de projet politique. Cette tendance, totalement hégémonique à Garches, s'appuie sur le secrétaire du syndicat général V. ;

-- une tendance stalinienne assez faible au niveau du syndicat, elle s'appuie sur l'UL, la fédé et bien sûr sur le poids national du PCF. Jamais cette tendance ne s'est distinguée de la tendance collaborationniste au niveau de la tactique des luttes. Tout au plus peut on dire qu'elle a été mise en minorité dans le passé sur le problème de la nationalisation de l'IP ;

-- une tendance marxiste dirigée par un groupe réduit mais de plus en plus fortement soudé, connu et redouté pour son efficacité...

De la discussion de début juin, il ressortit que nous devrions établir un clivage par rapport à la tendance collaborationniste, pour l'isoler d'une part, d'autre part pour faire ressortir la contradiction au sein du PC entre ses mots d'ordre nationaux et sa pratique à l'IP.

Dans ce but, la cellule résolut de lancer une campagne anti-CFT et de dénonciation des pratiques collaborationnistes, pour établir et approfondir le clivage. En fait, c'est la tentative d'exclusion qui lança cette campagne

Comme il est dit plus haut (cf I) la demande d'exclusion émanait du syndicat général et de la fédération, donc de l'alliance entre la tendance collabo et les stals. Nous avons soupçonné que la fédé avait pu être manipulée par V. lorsque nous avons vu que dans la lettre-tract, *CFT était remplacé par CFTC*.

Nous avons mené à partir de là la campagne à trois niveaux :

- préparation de l'Ag d'exclusion ;
- feuille de taupé ;
- lettre envoyée à la fédé, aux membres du bureau du syndicat général, etc... par un camarade ancien secrétaire de la section SNTRS-CGT de l'IP.

A ces trois niveaux, les accusations portées contre V. tendaient à établir le clivage :

- V. est contre la grève de mai et ses acquis ;
- V. préconise l'alliance avec la CFT syndicat fasciste ;

V. couvre les pratiques de collaboration de classes dans les sections pastoriennes.

Les résultats (provisoires)

Au niveau de l'IP : en assemblée générale, les thèmes de contre-attaque politique ont été repris par de nombreux syndiqués, forçant V. à battre en retraite précipitamment, et à passer sous silence son intention d'exclusion.

Au niveau du bureau du syndicat général, V. put s'en sortir en proposant une « réunion amiable » pour « dissiper les malentendus ».

Au niveau de la fédé, il semble que nous ayons fait mouche, et amené le PC à prendre ses distances avec V.

Sept. 72

ANNEXE I

CGT

Fédération Générale des personnels des services publics et des services de santé, syndicat général des services de santé privés,

aux
syndiqués CGT de la section syndicale de l'Institut Pasteur (Paris)

(en communication aux syndiqués CGT, Institut Pasteur (Garches))

Chers camarades,

Les événements qui se déroulent à l'Institut Pasteur, — le reclassement des emplois correspondant (ou assimilés) aux catégories C et L de la Fonction Publique, — les attaques publiques lancées contre la CGT, la Fédération, l'Union Locale du XVème arrondissement, et, surtout contre la Section CGT de l'Institut à Garches, — l'attitude anti-unitaire et publiquement anti-syndicale de certains membres de la Section Syndicale CGT de Paris, attitude absolument incompatible avec l'appartenance à la Confédération Générale du Travail, nous obligent à porter à la connaissance de chaque syndiqué les observations et la présente mise en garde.

Le reclassement

En application du Règlement Intérieur, le reclassement en cause est la conséquence directe des modifications intervenues au bénéfice des catégories de salariés classés C et L dans la Fonction Publique.

La particularité (et la difficulté) de ces modifications a été le regroupement des emplois connus dans la classification des Fonctionnaires de l'Etat en six groupes.

Compte tenu que certains emplois de l'Institut (services de la production), n'ont pas de correspondance avec les emplois de la Fonction Publique, et qu'ils furent classés dans le passé par assimilation à tel ou tel emploi, le problème posé à l'Institut était l'intégration de ces emplois dans les nouveaux Groupes

Compte tenu des différents postes occupés par chaque salarié, et comme dans tout reclassement, une reconstitution de carrière doit accompagner le reclassement.

A cet effet, les Organisations syndicales de l'Institut ont proposé plusieurs projets à la Direction. A l'occasion de ces débats, les représentants de la Direction n'ont pas caché que de nouveaux avantages salariaux devraient s'accompagner d'une remise en cause et d'une limitation de certains avantages sociaux. Ce que les représentants syndicaux ont repoussé.

Les débats dans les Commissions ont établi que les Représentants de la Direction multipliaient les obstacles à un reclassement normal (surtout dans la production). Les difficultés rencontrées par nos camarades dans ces Commissions se multipliant, en décembre 1971 et janvier 1972, à la demande de nos représentants de Garches et avec l'accord des responsables de la section syndicale de Paris, notre fédération attira l'attention de Monsieur le Directeur de l'Institut sur les conséquences bien prévisibles d'un reclassement qui aggravait certaines injustices anciennes et qui n'offrait aucune perspective nouvelle aux travailleurs intéressés.

En mars dernier les deux Sections Syndicales décidaient de publier cette correspondance. En avril, la section de Garches publiait les grilles retenues par les Représentants de la Direction et, en communiquant cette publication à la Section de Paris, lui faisait part de ses intentions de consulter les syndiqués de Garches.

Tel est l'ordre chronologique des faits, que nul ne peut remettre en cause.